# La Chambre des représentants approuve le projet de loi sur le renouvellement des listes électorales générales

**Actualité Maroc**

Posté par: Visiteur

Publié le : 15-09-2011 00:17:48

**La Chambre des représentants a approuvé, mardi lors d'une session extraordinaire, un projet de loi portant sur le renouvellement des listes électorales générales après leur traitement informatique.**

Ce projet, dont les grands lignes ont été présentées par le ministre de l'Intérieur, Taieb Cherkaoui, propose une série de mesures pour assurer la mise en oeuvre du renouvellement des listes électorales, dont la vérification des inscriptions sur les actuelles listes électorales sur la base du seul critère de résidence dans le territoire de la commune ou la circonscription et l'imposition de la Carte d'Identité Nationale comme unique document officiel pour les électeurs. La même mesure sera mise en oeuvre pour les personnes inscrites actuellement sur la base du livret de famille.

Le projet prévoit aussi la révision de manière radicale de la composition des structures en charge de la supervision des listes électorales à travers la modification de la composition actuelle de la commission administrative.

Il stipule aussi que la supervision de l'opération de traitement informatique des listes soit confiée à une commission nationale qui sera présidée par le président d'une Chambre à la Cour suprême, et qui englobera des représentants des partis politiques.

Le nouveau projet de loi précise la démarche devant être adoptée pour assurer la mise en oeuvre des différentes opérations relatives au renouvellement des listes électorales, dont la vérification des enregistrements et des inscriptions et la rectification des erreurs matérielles.

Afin de préserver les droits des électeurs inscrits, le projet stipule la notification aux personnes concernées des décisions d'élimination des listes dans un délais précis à travers toutes les voies légales.

Lors de la discussion de ce projet de loi, les groupes de la majorité ont salué les dispositions de ce texte, soulignant que ce projet s'inscrit dans le cadre de l'édification démocratique qui passe par le bon déroulement des élections et augure d'une nouvelle étape dans l'histoire du Maroc.

Quant au groupe de la Justice et du Développement (opposition), il a critiqué ce projet ainsi que la démarche de son élaboration, soulignant qu'il fallait procéder à une réforme globale de l'ensemble des lois électorales pour couper court aux pratiques qui prévalaient dans le passé.
MAPF